

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2011

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11

L'an deux mil onze, le mardi vingt deux février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le seize février 2011, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, GIRARD Fabienne, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, RAYMOND Bernard.

Absent : DELAGER Emmanuel qui donne pouvoir à Mme HENDERSON Helen

Désignation du secrétaire de séance : Alain LE PAPE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 1^{er} février 2011 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2011- 008 Enfouissement de tous les réseaux (électriques, éclairage public et téléphonique), demande auprès du Syndicat d'Electrification afin de poser notre candidature pour les subventions du programme FACE (Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification)

Après analyse de l'étude de faisabilité réalisée par le syndicat d'électrification du sud ouest seine et marnais (SIERSOSM) le conseil municipal confirme sa volonté d'effacer tous les réseaux (distribution du courant électrique, éclairage public et lignes téléphoniques) dans le centre bourg en trois opérations successives. Le premier tronçon concernera la rue de la Grange aux Dîmes depuis la mairie jusqu'à l'église en incluant la place de l'église et l'allée Saint Jacques.

Après en avoir délibéré le conseil municipal charge Madame le Maire de demander au SIERSOSM d'engager la procédure pour inscrire cette opération au programme FACE (Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification) de 2012, ce qui permettrait à la commune d'obtenir les aides d'ERDF au taux maximum.

2011 - 009 Restauration Mare de Boisminard

Lors de la séance du 3 décembre 2010 le conseil municipal avait souhaité consulter à nouveau l'entreprise SNFRE pour la partie maçonnerie afin de pouvoir confier l'ensemble du chantier à une seule entreprise. Suite à notre demande, SNFRE a modifié son devis en remplaçant l'enrochement prévu initialement à 3 530 € HT par un mur maçonné à 10 990 € HT conforme à la demande du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNRGf). Pour réaliser cet ouvrage, l'entreprise de maçonnerie P. BAZIN présente un devis de 16 394 € HT. La différence de prix est justifiée, car le maçon propose un mur en pierres de pays alignées avec jointoiement alors que SNFRE se limite à un mur en béton habillé avec les pierres de l'ancien mur sans jointoiement. Une telle réalisation sera sur le plan esthétique plus proche de l'existant, plus fonctionnel pour retenir l'eau et apte à abriter la biodiversité telle que des plantes aquatiques qui se fixeront entre les pierres comme dans l'enrochement prévu au départ. De plus si la même entreprise réalise l'étanchéité du fond de la mare et le mur d'enceinte la responsabilité en cas de défaut sera plus facile à identifier.

Compte tenu du renforcement de la berge qu'apporte le mur maçonné, il ne semble plus nécessaire de prévoir la réalisation d'une plateforme stabilisée en grave compactée pour les camions des pompiers (chiffrée à 2100 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier l'ensemble du chantier (terrassement ; étanchéité ; maçonnerie ; plantation de plantes héliophytes), sans la plateforme « pompiers », à l'entreprise SNFRE pour la somme de 23 370 € HT.

2011 - 010 Projet de périmètre en vue de la création d'une intercommunalité de communes

Madame le Maire rappelle que l'intégration de notre commune dans une communauté de communes est un sujet qui nous préoccupe depuis de longues années. Elle rappelle brièvement l'historique de notre réflexion.

- Nous avons été sollicités, dès la création en 2003 de la communauté de communes du Malesherbois (Loiret), et nous avons décliné cette proposition, car nous souhaitons nous associer à d'autres communes rurales de tailles similaires à la nôtre plutôt qu'à une ville dont les préoccupations sont totalement différentes.

- Lorsque l'Amicale des Maires du canton de La Chapelle la Reine a lancé l'idée d'une communauté de commune sur le périmètre du canton nous avons répondu positivement en précisant qu'il nous semblait que le périmètre devait être élargi aux communes rurales voisines, notamment aux communes du canton de Milly-la-Forêt (Essonne) qui, comme les communes du canton de La Chapelle la Reine, ont signé la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français. L'adhésion de ces communes à la charte du PNRGf prouve qu'elles ont une vision commune à la nôtre pour leur avenir.

- Le conseil municipal a regretté profondément que cette volonté de rapprochement n'ait pas été retenue lors de la pré-étude lancée par l'Amicale des Maire du canton de La Chapelle La Reine.

- Par la suite le conseil municipal a lié sa décision à celle du chef lieu de canton de La Chapelle La Reine, analysant que la communauté de communes ne pouvait pas se faire sans sa présence.

- La commune de La Chapelle La Reine ayant décidé récemment de ne pas délibérer sur le périmètre, notre commune a le choix de délibérer ou de ne pas délibérer sur le dit périmètre.

Après analyse, par solidarité avec les autres communes du canton, le conseil municipal décide de délibérer et accepte un périmètre limité au canton en précisant que si par la suite ce périmètre s'avérait insuffisant, Nanteau-sur-Essonne souhaiterait intégrer une communauté de communes au sein du Parc Naturel Régional du Gâtinais français en cohérence avec sa réflexion initiale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 -1 et L.5216-1 et suivants ;

Considérant que l'intercommunalité constitue un moyen de rationalisation dans l'organisation locale et permet d'améliorer l'efficacité administrative ;

Considérant que les communes de Achères-la-Forêt, Amponville, Boissy-aux-Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, La Chapelle-La-Reine, Fromont, Guercheville, Le Vaudoué, Nanteau-sur-Essonne, Noisy-sur-Ecole, Rumont, Tousson, Ury et Villiers-sous-Gretz ont des intérêts communs dans divers domaines tels le développement économique, le tourisme, les services à la population et la mise en valeur du territoire ;

Considérant qu'il apparaît souhaitable que ces communes se regroupent au sein d'une Communauté de Communes afin de conduire ensemble des projets d'aménagement de l'espace, de développement économique et d'amélioration de l'accès aux équipements et aux services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE :

Demande à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne de bien vouloir prendre en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, un arrêté de périmètre en vue de la création d'un établissement public de coopération intercommunale prenant la forme d'une communauté de communes et ayant pour vocation à regrouper les communes d'Achères-la-Forêt, Amponville, Boissy aux Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, La Chapelle La Reine, Fromont, Guercheville, Le Vaudoué, Nanteau-sur-Essonne, Noisy-sur-Ecole, Rumont, Tousson, Ury et Villiers-sous-Gretz.

2011 - 011 Contrat rural 1^{ère} tranche, dépôt du permis de construire

La commission « contrat rural » s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner les différentes esquisses présentées par le cabinet d'architectes JOLY & LOIRET pour le futur bâtiment des services techniques. Toutes les remarques émanant de la commission et de l'architecte du PNRGf ont été intégrées au projet. Les architectes ont tenu compte de nos critiques, notamment pour l'esthétique du bâtiment et pour l'accessibilité, le projet est aujourd'hui conforme aux souhaits des membres de la commission.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire et à lancer une étude géotechnique G12 conduisant à une connaissance suffisante de l'état du sol pour définir les fondations du bâtiment. Monsieur Paul DESBROSSE accepte de prendre en charge la recherche d'un bureau d'études compétent. Suivront la négociation du marché et le suivi de l'étude.

2011 - 012 Vote du compte administratif 2010

Après avoir présenté le compte administratif 2010, Madame le Maire se retire et le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Michèle BOUTEILLE, approuve à l'unanimité le compte administratif de Madame le Maire qui est identique au compte de gestion de Monsieur le Receveur de La Chapelle La Reine.

Ce compte administratif laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	171 062.29 €
Total des recettes	243 487.67 €
Excédent de l'exercice	+ 72 425.38 €
Excédent reporté du C.A. 2009.....	+ 79 031.78 €
Soit, un résultat cumulé en fonctionnement de.....	+ 151 457.16 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses	107 171.30 €
Total des recettes	79 595.11 €
Excédent de l'exercice	- 27 576.19 €
Excédent reporté du C.A. 2009.....	+ 135 092.78 €
Soit, un résultat cumulé en investissement de.....	+ 107 516.59 €

Ce qui donne un excédent global de clôture pour l'exercice 2010 de : **44 849.19 €**, et un résultat de clôture cumulé excédentaire de : **258 973.75 €**.

2011 - 013 Vote du compte de gestion 2010

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte de gestion 2010, dressé par le comptable Monsieur Jacky FORMONT, visé et certifié par l'ordonnateur Madame HENDERSON, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2010 qui est identique au compte administratif de Madame le Maire et présente un excédent global de clôture de **258 973.75 €**.

2011- 014 Contrat triennal de voirie

Lors de sa séance du 3 décembre 2010, le conseil municipal avait confirmé son engagement pour lancer un contrat triennal de voirie avec une capacité financière de 130 165 € HT sur 3 ans.

Un comité de pilotage(COPI) constitué d'élus de la commune (tous les conseillers municipaux ont été invités à y participer) s'est réuni une première fois pour écouter la présentation, par Monsieur BERTSCHY, du projet technique préparé par le bureau d'étude BET-VRD. Ce projet avait été retenu précédemment par le conseil municipal.

Le COPI s'est réuni une deuxième fois en présence de Monsieur MOUCHAIN représentant l'ART de Veneux les Sablons afin de valider certaines options proposées par M. BERTSCHY, notamment pour le revêtement des trottoirs.

Une autre réunion de travail avec des représentants du Parc Naturel Régional du Gâtinais français a permis aux membres du COPI de bien s'imprégner du projet.

A l'issue de ces séances de travail, le comité de pilotage a donné un avis favorable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le projet technique du bureau BET-VRD et de le soumettre au Conseil Général de Seine et Marne.

2011 - 015 Commande des horloges astronomiques

Une horloge astronomique a été installée dans le poste de commande de l'éclairage public du centre bourg. Ce dispositif qui remplace l'horloge mécanique et la cellule crépusculaire donne parfaitement satisfaction depuis sa mise en service en juillet 2010.

Pour équiper les 4 autres postes de commande du même dispositif nous attendions que le syndicat d'électrification propose une aide mais les finances de ce syndicat n'autorisent pas l'ouverture de nouvelles lignes de subventions.

Aujourd'hui c'est le poste de commande de Boisminard qui est défaillant (probablement la cellule crépusculaire), la réparation risque de coûter plus cher que l'achat d'une horloge astronomique (275 € HT) pour laquelle le PNRGf nous accorde une subvention de 50%.

Sachant que les horloges astronomiques présentent plusieurs avantages à savoir : mise à l'heure automatique ; changement d'heure été/hiver automatique ; synchronisation des allumages entre tous les postes ; économies d'énergie ; après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'équiper d'une horloge astronomique les 4 autres postes encore équipés d'une ancienne horloge mécanique et d'une cellule crépusculaire.

2011 - 016 Convention avec la SAFER

La SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) nous propose à nouveau ses services à travers une convention de surveillance et d'intervention foncière. Moyennant une participation de 350 € par an nous pourrions être avertis de toutes les mutations dans les zones Agricoles et Naturelles hors espaces boisés classés avec la possibilité de préempter via la SAFER. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, rejette cette offre pour les mêmes motifs qu'en 2008 à savoir : les zones N de la commune sont pour une large part en espaces boisés classés et la commune n'a pas la volonté de préempter ni en zone A, ni en zone N, elle peut donc faire l'économie de 350 € par an.

Informations diverses.

Madame Le Maire donne les informations suivantes :

- Le cyclo-club d'Oncy-Noisy organisera une épreuve cycliste qui traversera la commune le 17 avril.
- Le PLAN tiendra son assemblée générale le samedi 26 février à la mairie à 9h30
- Le PNRGf propose une formation gratuite au compostage le 8 mars à 14h, le 9 mars à 10h et 14h, le 12 mars à 9h30, à la maison du Parc (BAULNE).
- Le 8 mars la télévision passera, sur l'ensemble de l'Ile de France, au « Tout numérique », ceci posera des problèmes aux ménages qui reçoivent actuellement la télévision grâce à une antenne râteau. Une assistance humaine à domicile gratuite est possible pour les personnes de plus de 70 ans. Une aide de 250 € maximum peut être accordée pour l'achat d'une parabole et d'un démodulateur numérique si vous ne pouvez pas capter la TNT par une antenne râteau.
- Notre site INTERNET devrait être lancé à la fin du mois, nous attendons le feu vert de M. Ballu.
- Le 19 janvier dernier nous avons reçu la visite de notre député M. Didier JULIA accompagné de Mme Valérie LACROUTE, maire de Nemours. Cette dernière nous a présenté la Mission locale du Loing qu'elle préside ainsi que la nouvelle organisation des services de santé dans le sud Seine et Marne. Nous avons exposé à M. JULIA nos projets d'enfouissement de réseaux et nos soucis avec le SIGEGAS. Il a promis de nous aider financièrement pour les réseaux à l'aide de sa réserve parlementaire et d'intervenir auprès de M. le Sous Préfet pour le syndicat de l'école.
- Mme Le Maire est allée, accompagnée de Paul DESBROSSE, reconnaître le chemin rural de la vallée de Villiers qui permet d'accéder depuis le chemin de Chaumont à la parcelle communale du Champ de Tir. Ce chemin est difficilement praticable à cause de la végétation et d'un tracé difficile à repérer dans le bois. Mme Le Maire et Paul DESBROSSE ont cependant retrouvé plusieurs bornes. De plus, un riverain a posé des pancartes « Propriété privée » sur ce qui est identifié comme l'emprise du chemin. Un rendez vous sera pris avec les riverains pour délimiter en commun l'emprise du chemin avant de le faire dégager par l'employé communal.
-

- La commission des finances se réunira le mercredi 9 mars à 20h pour travailler sur le budget 2011. Le vote du budget pourra intervenir lors de la séance du 29 mars si nous avons tous les éléments sinon la réunion du CM prévu le 10 mai serait avancée au mardi 26 avril car il faut le voter avant le 30 avril.
- Le SIARCE nous propose plusieurs réunions : le 15 mars à 16h avec M. PRETRE pour parler du contrat de bassin ; le 15 mars à 17h avec Mme RUSSEL pour nous présenter le programme d'entretien de la rivière Essonne ; le 17 mars à 17h avec M. Xavier DUGOUIN pour nous présenter, M. ARNAULT, le nouveau directeur général du syndicat.

Questions diverses

- Bernard RAYMOND souhaite que l'on sécurise le bas de la descente de l'église car lors de la course au trésor organisée le 23 janvier avec les enfants de la commune il a jugé que le trou de l'ancienne grange aux dîmes représente un réel danger. Un dossier pourrait être présenté au titre de la répartition des amendes de police.
- Michèle BOUTEILLE signale que 21 personnes ont visité le site du SITOMAP et de BGV (Beauce Gâtinais Valorisation) le 16 février. Mme HENDERSON la félicite pour l'organisation de cette visite qui était très intéressante. S'il y a d'autres personnes intéressées il faut qu'elles se fassent connaître à la mairie.
- Alain LE PAPE a eu des informations sur les trois dossiers d'amélioration de la sécurité présentés en 2011 par le conseil municipal pour obtenir des aides au titre de la répartition des amendes de police : les deux dossiers concernant des plantations de haies sont rejetés car l'impact sur la sécurité est jugé trop faible voir même négatif dans certains cas. Par contre celui concernant le trottoir de Villetard a des chances d'être retenu.
- Marie Jeanne TESSIER se préoccupe de l'organisation de la fête de Nanteau sur Essonne le 22 mai, elle rappelle que tous les conseillers municipaux, et si possible leurs conjoints et enfants, sont mobilisés ce jour là.
- André LE BRAS signale qu'une barrière forestière à l'entrée du chemin des Nonnes est cassée et que la société VILL'EQUIP a posé une partie des panneaux commandés. Le panneau du PNRGf rue du Clos Corbin semble être mal placé.

La séance est levée à 00h 30

Date de la prochaine séance : mardi 29 mars 2011.

Helen HENDERSON
Le Maire

Les CONSEILLERS

Alain LE PAPE
Le Secrétaire